

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? N'est-il pas vrai que le rapport de la Commission de surveillance de la trêve de juin 1962, dont le Canada et l'Inde ont été cosignataires, signale que le Sud-Vietnam a également violé l'accord, du fait que 5,000 conseillers militaires américains se trouvaient sur son territoire et qu'il a refusé de collaborer avec la Commission de surveillance pour évaluer l'étendue de l'aide militaire qu'il recevait des États-Unis? Comme les conseillers militaires sont maintenant au nombre de 24,000 ou 25,000 environ sans compter les fusiliers marins qui ont été débarqués, le ministre n'estime-t-il pas que les États-Unis et le Sud-Vietnam ont tous deux violé l'accord de Genève?

L'hon. M. Martin: Le rapport fait en 1962 par la majorité de la Commission, c'est-à-dire l'Inde et le Canada, a en effet formulé des conclusions qui s'appliquaient aux deux Vietnams. Cela ne fait aucun doute. Je me réjouis que mon honorable ami ait mentionné le fait, car cela montre que les porte-parole du Canada ont probablement adopté une attitude objective en 1962 et en 1965. Le représentant canadien n'a pas hésité à se joindre à l'un de ses collègues au sein de la Commission pour parler de questions qu'il estimait justifiées par l'accord. C'est également ce qui a porté le Canada à présenter un rapport dissident.

M. Douglas: Il semble que l'objectivité de nos représentants au sein de la Commission d'armistice se soit un peu modifiée par suite du changement de gouvernement, soit depuis 1962. Le ministre nous dirait-il si le Canada a représenté aux États-Unis que l'arrêt des bombardements d'un pays avec lequel ils ne sont pas en guerre pourrait être un heureux prélude à l'amorce d'une conférence et d'un accord négocié?

L'hon. M. Martin: Je ne voudrais pas que la première observation de mon honorable ami reste sans réponse. L'ancien gouvernement a agi à cet égard avec autant de diligence et de sérieux que le gouvernement actuel s'efforce de le faire. Le rapport de 1962 n'a pas été dicté par le gouvernement de ce temps-là, et le rapport dissident de 1965 n'a pas non plus été dicté par le gouvernement actuel.

Quant à la proposition de l'honorable député, tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement canadien poursuit les négociations à cet égard avec les États-Unis et d'autres pays. Je ne veux pas critiquer mon

[L'hon. M. Martin.]

honorable ami; il devrait comprendre que de sa question se dégage l'impression que les États-Unis ne sont pas conscients de leurs lourdes responsabilités dans cette affaire. Bien que les États-Unis soient vivement critiqués, j'invite mon honorable ami et la Chambre à se rappeler que dans cette affaire les États-Unis tentent de résister à une pression du Nord créant un précédent qui pourrait bien affecter non seulement d'autres pays d'Asie, mais tout le monde libre.

M. Douglas: Que pense le ministre du précédent créé quand une grande puissance bombarde impunément un petit pays? Si on laisse faire les choses, les structures mêmes du droit s'effondreront complètement.

L'hon. M. Martin: Rien ne réjouirait plus le Canada que de voir se terminer la lutte au Vietnam, mais il faut deux parties pour conclure une trêve et établir des conditions garantissant une paix durable dans la région.

(Texte)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a versé des sommes d'argent au gouvernement de la province de Québec en vertu du programme de prêts aux étudiants, en vertu de l'article qui prévoit de tels versements dans le cas des provinces qui ne participent pas au programme de prêts aux étudiants?

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je serai heureux de m'en informer, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

ABOLITION DES DROITS DE DOUANE SUR L'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu l'augmentation du coût de la vie et la majoration du prix de l'acier, proposée au Canada dernièrement et qui accroîtra les dépenses dans tous les foyers canadiens, le gouvernement songe-t-il à éliminer les droits de douane sur l'acier et le fer-blanc afin d'abaisser le coût de la vie?